



Patrimoine canadien

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/24-2002

ISBN 0-660-62089-8



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca



Patrimoine canadien

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2002

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

Canada

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5



Le ministère du Patrimoine canadien cherche à renforcer l'identité canadienne, qu'il veut pleine de vitalité et de diversité.

Notre identité canadienne est ancrée dans l'acceptation et la mise en valeur de la diversité. Elle nous a permis d'évoluer et de nous épanouir dans un monde qui change rapidement. Pour bâtir un pays, il ne faut pas se limiter à son infrastructure : chemins de fer, bâtiments et réseaux de télécommunication. Le ministère du Patrimoine canadien a la responsabilité de poursuivre l'œuvre commencée par d'autres bâtisseurs. Grâce à sa collaboration avec un grand nombre d'organismes fédéraux, le ministère du Patrimoine canadien s'efforce d'alimenter et de diffuser la culture canadienne. Tout comme il a fallu beaucoup de bras et une vision commune pour construire le chemin de fer transcontinental, le Ministère a besoin des efforts de milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays.

L'identité nationale que partagent les habitants de nombreux pays est fondée sur l'ethnie, la langue ou le sentiment d'appartenance à une communauté. Au Canada, les origines sont multiples, il y a deux langues officielles et la diversité des régions n'a d'égal que la diversité culturelle. Compte tenu de cette réalité, le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de créer des liens entre les Canadiens et les Canadiennes et de susciter la cohésion et la créativité parmi eux, pour que tous puissent prendre part à la vie culturelle et sociale du pays.

Le ministère du Patrimoine canadien a quatre grands objectifs, qui font l'objet du présent rapport sous les rubriques suivantes : Contenu canadien; Participation et engagement dans le domaine culturel; En relation les uns avec les autres; Participation communautaire.

Le rapport sur le rendement de cette année montre quelques-unes des nombreuses contributions du ministère du Patrimoine canadien à l'essor du Canada. Nous ne pouvons évidemment pas inclure dans les pages qui suivent les témoignages de tous ceux et celles qui ont été touchés directement ou indirectement par nos nombreuses activités, mais mon personnel, moi-même et tous les autres qui travaillent quotidiennement à offrir les programmes du Ministère à la population canadienne avons été touchés par ce que nous avons entendu de la bouche des gens d'un bout à l'autre du pays. J'espère que le présent rapport pourra donner au lecteur un bon aperçu du travail que nous accomplissons au ministère du Patrimoine canadien, à savoir bâtir un pays avec et pour son peuple.

Sheila Copps

Table des matières

Section I :

Le Ministère	1
---------------------------	----------

Section II :

Contexte ministériel	3
-----------------------------------	----------

Section III :

Rendement du Ministère	5
Contenu canadien	6
Participation et engagement dans le domaine culturel	12
En relation les uns avec les autres	17
Citoyenneté active et participation communautaire	21
Autres activités	26

Section IV :

Groupement des rapports	29
Développement durable	29
Gestion du matériel	29
Approvisionnement et marchés	30

Section V :

Rendement financier	31
Aperçu du rendement financier	31
Tableaux financiers récapitulatifs	32
Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés	32
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles ..	33
Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	34
Tableau 4. Recettes	35
Tableau 5. Paiements législatifs	36
Tableau 6. Sommaire des paiements de transfert	36
Tableau 7. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	37
Tableau 8. Prêts, investissements et avances	38
Tableau 9. Passif éventuel	38
Tableau 10. Liste des subventions et contributions	39

Section VI :	
Renseignements supplémentaires	41
Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien	41
Points de service du ministère du Patrimoine canadien	43
Sources d'information supplémentaire	44
Index	45



Section I : Le Ministère

Le ministère du Patrimoine canadien dispense ses services à partir de 26 points de service à son administration centrale et dans cinq régions (voir la section sur les renseignements supplémentaires), ainsi que par l'entremise de cinq centres Place du Canada et d'un site Internet élaboré : www.patrimoinecanadien.gc.ca.

En 2001-2002, le Ministère disposait d'effectifs équivalant à 1 834 employés à temps plein et a dépensé 1,1 milliard de dollars, dont 849,7 millions de dollars ou 78 p. cent en subventions et contributions. Les coûts de fonctionnement se sont élevés à 241,7 millions de dollars ou 22 p. cent. Les données financières globales sont présentées dans la section sur le rendement financier, y compris les dépenses en subventions et contributions par programme. Dans le reste du rapport, les montants des subventions et des contributions des programmes pour l'année 2001-2002 sont indiqués entre parenthèses.

Le portefeuille confié à la ministre comprend :

- le ministère du Patrimoine canadien, qui fait l'objet du présent rapport, et qui comprend la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine;
- sept organismes : les Archives nationales du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, Condition féminine Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'Office national du film du Canada et Parcs Canada;
- dix sociétés d'État : le Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée canadien de la nature, le Musée canadien des civilisations, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada) et la Société Radio-Canada;
- la Commission de la fonction publique, qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Patrimoine canadien.

La ministre est responsable envers le Parlement des ressources affectées au portefeuille, et il lui incombe de faire en sorte que les principales orientations des organismes du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. Le Ministère collabore étroitement avec les organismes et les sociétés d'État du portefeuille, d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires, le secteur privé et des centaines d'organismes bénévoles répartis dans toutes les régions du pays.

Conformément à son cadre stratégique fédéral-provincial-territorial de février 2001, le Ministère travaille conjointement avec les provinces et les territoires lorsqu'il élabore de nouvelles politiques dans des domaines d'intérêt commun.

Les responsables du ministère du Patrimoine canadien travaillent depuis peu avec leurs homologues d'autres pays en vue de conclure un accord reconnaissant l'importance de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation croissante. On vise ainsi à se doter d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle qui comprendrait des lignes directrices claires destinées à sous-tendre des politiques de mise en valeur de la culture, de respect des règles du commerce international et d'ouverture des marchés aux exportations culturelles. Le nouvel instrument consacrerait par ailleurs l'importance des questions liées à la diversité culturelle dans le développement social et économique à l'échelle du monde entier.

En 2001-2002, le Ministère a prêté l'appui voulu à la ministre, au secrétaire d'État (Sport amateur) ainsi qu'à la secrétaire d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme) lorsqu'ils se sont présentés devant divers comités du Parlement ainsi que dans le cadre des travaux législatifs. Des fonctionnaires du Ministère ont été entendus par un certain nombre de comités de la Chambre des communes et du Sénat sur des questions telles que la situation des jeunes Autochtones, la radio et la télévision canadienne ainsi que les droits de la personne. De plus, le Ministère s'est montré favorable au projet de loi d'initiative parlementaire instituant la journée Sir John A. Macdonald et la journée Sir Wilfrid Laurier, ainsi qu'à un autre projet de loi d'initiative parlementaire faisant du « cheval canadien » le cheval national du Canada.



Section II : Contexte ministériel

Le Canada est constamment en train de se réinventer. Le pays est une œuvre en pleine évolution, une entreprise stimulante à laquelle il fait bon participer. Mais cette entreprise présente aussi des risques. Le Canada n'est pas à l'abri de l'incertitude causée par le tourbillon de changements du 21^e siècle. En outre, certains phénomènes, comme le vieillissement de la population ou encore la mondialisation et la concurrence économique qui en résulte, constituent des obstacles de taille.

Pour l'artiste, il peut être difficile de trouver un créneau dans un marché saturé par les productions étrangères, notamment celles qui nous viennent de nos voisins américains. Pour l'entrepreneur culturel, il peut être difficile de voir les débouchés dans la nouvelle économie. Pour le membre d'une minorité qui cherche sa place dans le cadre de la réalité canadienne, il peut être difficile de se faire entendre.

Le travail du ministère du Patrimoine canadien s'articule autour de ces difficultés. Grâce aux programmes qu'il élabore et administre pour que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à leur culture et disposent des moyens nécessaires pour la faire connaître, le Ministère s'efforce de mettre en œuvre un certain nombre d'approches susceptibles de les aider à surmonter risques et difficultés.

Nous tirons profit des technologies modernes, dans la plus pure tradition canadienne de l'innovation, en diffusant en ligne sous forme numérique les ressources de nos institutions culturelles.

Nous cherchons la coopération et les partenariats qui créent des liens entre les programmes, les gens et les organismes. Notre personnel agit souvent comme relais et catalyseur : il fournit de l'information essentielle, met les gens en rapport les uns avec les autres et prodigue des encouragements.

Dans nombre de cas, nous sommes en mesure de fournir un appui financier en vue d'aider les particuliers, les groupes, les organismes et les collectivités à mettre en commun leurs récits, à préserver leur patrimoine, à participer plus activement à la vie sociale et à mettre en valeur notre culture et notre identité. Ce sont ces gens et ces organismes qui apprivoisent les risques pour tirer profit des possibilités existantes.



Section III : Rendement du Ministère

Le présent rapport décrit certaines activités, réalisations et résultats du ministère du Patrimoine canadien au cours de l'année 2001-2002. Il illustre le travail du Ministère en vue de constituer une identité canadienne riche, dynamique et durable qui est le reflet de toute la population. Il vise surtout à donner aux Canadiens et aux Canadiennes que nous servons une bonne idée de nos objectifs et des stratégies que nous employons pour nous aider à accomplir notre mission. Nous invitons le lecteur à chercher au-delà de ce rapport pour découvrir plus en détail le travail des nombreux Canadiens et des nombreuses Canadiennes qui contribuent à forger l'avenir de notre pays. Notre site Internet peut servir de bon point de départ.

Contenu canadien

En tant que Canadiens et Canadiennes, nous avons nos propres histoires à raconter et nos propres voix pour le faire : par des mots, avec des objets, dans des images ou encore sur scène. Les récits canadiens enrichissent les générations actuelles et futures au pays et à l'étranger. Le ministère du Patrimoine canadien s'efforce de faire entendre les voix canadiennes en favorisant la création, la diffusion et la préservation des oeuvres culturelles canadiennes. À l'ère de l'information, ce rôle du Ministère est encore plus important qu'avant en raison de l'abondance parmi nous des produits culturels du monde entier.

Le **Programme de culture canadienne en ligne (PCCE)** (13,0 millions de dollars en 2001-2002) facilite la présence de contenu culturel canadien sous forme numérique dans l'Internet. Environ la moitié des sommes consacrées à ce programme sont destinées à l'élaboration de contenu en français. Le contenu traite notamment des événements et des personnages qui ont contribué à façonner notre histoire nationale et militaire, ainsi que des traditions autochtones. Le programme travaille avec plusieurs partenaires en vue de créer et de diffuser du contenu culturel en ligne, dont les organismes culturels et les organismes voués au patrimoine, les producteurs des nouveaux médias, les développeurs de contenu d'apprentissage en ligne, les artistes et autres créateurs indépendants et les collectivités de partout au pays. On veille ainsi à ce que les œuvres, les idées et les voix des Canadiens et des Canadiennes soient bien représentées sur l'Internet. En 2001-2002, des contributions d'une valeur de plusieurs millions de dollar du secteur privé, du secteur public et des organismes sans but lucratif se sont ajoutées à l'aide financière du Ministère pour réaliser un grand nombre de projets.

À titre d'exemple, le PCCE a accordé du financement aux projets suivants dont le contenu a été mis en ligne par des partenaires tels que les Archives nationales du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, le Centre national des Arts ainsi que la fondation Historica du Canada :

- *Aux sources de la Nouvelle-France* (www.archives.ca/05/0517_f.html), une exposition virtuelle sur l'époque de la Nouvelle-France;
- *Prenez place! — Gratien Gélinas* (www.archives.ca/05/0519_f.html), un portrait multimédia d'un pionnier québécois du théâtre moderne et du cinéma au Canada;
- *L'Ouest canadien* (www.archives.ca/05/0529_f.html), une exposition virtuelle sur divers aspects de l'immigration en provenance d'Europe dans l'Ouest canadien au début du 19^e siècle;

- *La Confédération canadienne* (www.nlc-bnc.ca/confederation), un site qui raconte comment le Canada est né et a grandi à partir des quatre provinces du début, de 1867 à nos jours;
- *L'Encyclopédie de la musique au Canada* (www.nlc-bnc.ca/music/17/), une version électronique de cette oeuvre qui présente la culture et le patrimoine du Canada dans le domaine de la musique;
- *Femmes à l'honneur : leurs réalisations — Les femmes en sciences au Canada* (www.nlc-bnc.ca/femmes/h12-400-f.html), un recueil de 16 biographies de femmes canadiennes ayant fait une contribution remarquable dans le monde des sciences;
- *Artsvivants.ca* (www.artsvivants.ca), un site Web conçu pour faire découvrir aux jeunes la musique et les arts de la scène;
- *L'Encyclopédie canadienne* (www.thecanadianencyclopedia.com), un ouvrage canadien de référence d'importance en version intégrale.

Conçu grâce à un partenariat étroit avec les établissements canadiens voués au patrimoine, le **Musée virtuel du Canada** offre de nombreuses ressources : 70 expositions virtuelles, des jeux, des documents didactiques, plus de 250 000 images, des pages sur les trésors des musées ainsi que de l'information sur près de 2 500 attractions ayant trait au patrimoine canadien. Ce portail unique donne accès gratuitement à du contenu en ligne relatif au patrimoine canadien, dans les deux langues officielles. À la première année d'existence du site www.museevirtuel.ca, son contenu a reçu plus de trois millions de visites et a été honoré de nombreux prix.

« Votre site me plaît beaucoup. Qu'il est magnifique de voir que la culture canadienne est diffusée par l'intermédiaire d'un contenu d'aussi grande qualité. »
Commentaire d'un visiteur internaute

En plus du Musée virtuel du Canada, le **Réseau canadien d'information sur le patrimoine** a récemment lancé un site Web amélioré, au nouveau contenu et facile d'accès, à l'intention des spécialistes du patrimoine (www.rcip.gc.ca). L'objectif est d'accroître les moyens dont dispose le milieu du patrimoine pour créer, présenter et gérer de l'information sous forme numérique. Grâce à ces sites ainsi qu'à d'autres initiatives telles que congrès et publications, le nombre de membres du Réseau canadien d'information sur le patrimoine est passé à plus de 700 organismes voués au patrimoine.

Les musées jouent depuis longtemps un rôle crucial dans la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes. Les musées sont des établissements plutôt statiques de nature et, au Canada, ils doivent s'efforcer de suivre le rythme rapide du changement social et de refléter notre riche diversité multiethnique. À Vancouver, le musée d'anthropologie de l'Université de Colombie-Britannique a trouvé une approche efficace

pour initier les visiteurs au monde de l'islam. En collaboration avec la communauté musulmane des basses terres du Fraser, il a mis sur pied une exposition intitulée *The Spirit of Islam: Experiencing Islam Through Calligraphy*, conçue pour présenter l'esthétique, la spiritualité et les principes de l'éducation islamiques. Le musée a reçu 62 000 dollars du **Programme d'aide aux musées** pour la tenue de cette exposition. Le programme a appuyé un total de 236 projets novateurs soumis par les musées de l'ensemble du pays.

Chaque génération est un lien entre le passé et l'avenir. Et pour que nos enfants sachent qui ils sont, nous devons préserver et mettre en évidence les objets relatifs au patrimoine que nous ont légués nos ancêtres. Par l'intermédiaire de l'**Institut canadien de conservation**, le Ministère a augmenté notre capacité de préserver le patrimoine du Canada, et notamment notre capacité de traiter des objets, de réaliser des études, de fournir des conseils d'expert, de diffuser de l'information, de transporter des expositions et de former des professionnels de la conservation. Parfois, les efforts de préservation doivent être faits de toute urgence et dans des circonstances dramatiques. Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, le temple hindou Samaj de Hamilton a été détruit par un incendie criminel. Après avoir récupéré 3 000 volumes sur les lieux du sinistre, l'Institut les a fait sécher à froid. Grâce à cette intervention, on a pu sauver plus de 90 p. cent de la collection de la bibliothèque du temple.

L'Institut canadien de conservation a aussi joué un rôle clé dans l'authentification du portrait Sanders, dont le sujet pourrait être William Shakespeare. L'examen de ce portrait a beaucoup attiré l'attention des médias au Canada et à l'étranger. Le Musée des beaux-arts de l'Ontario a organisé, en collaboration avec l'Institut, une exposition pour présenter le portrait et les résultats des analyses destinées à vérifier son authenticité.

En 2001, conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, le Ministère a fourni 1,1 million de dollars en subventions aux établissements canadiens voués au patrimoine pour qu'ils achètent des biens culturels risquant d'être exportés en permanence hors du pays ou pour qu'ils rapatrient des biens culturels. De plus, la **Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels** a certifié, aux fins des exemptions d'impôt sur le revenu, des dons de plus de 128 millions de dollars en biens culturels aux musées des beaux-arts et autres musées, aux bibliothèques, aux archives et à d'autres établissements voués au patrimoine.

En plus de favoriser la créativité de nos artistes et l'accès aux expériences liées aux arts et au patrimoine, il est important d'assurer la viabilité du secteur des arts au Canada. L'objectif du gouvernement à cet égard est d'outiller les organismes culturels du pays pour qu'ils puissent eux-mêmes assurer leur vitalité à long terme. Le **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens** (3,2 millions de dollars en 2001-2002) aide les organismes qui se consacrent aux arts et au patrimoine à améliorer leur mode de

gestion et à acquérir davantage de stabilité sur le plan financier. Ainsi, les subventions issues du programme sont destinées à accroître les capacités des organismes dans le domaine et à encourager les particuliers au Canada à faire des dons aux fonds de dotation des organismes artistiques.

Le volet de stabilisation du programme de consolidation s'articule autour de six projets pilotes dans l'ensemble du pays, projets qui visent à aider les organismes voués aux arts et au patrimoine à se revitaliser en atteignant de nouveaux publics, en améliorant leurs structures et leurs instruments de gestion et en diversifiant leurs sources de revenu. Le soutien dont bénéficient les organismes est fourni en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. On observe déjà des résultats positifs parmi les organismes qui ont participé au Fonds de consolidation des arts de la scène de l'Alberta et à l'Équipe de consolidation des arts de Vancouver. Certains ont en effet réussi à améliorer leur gestion, à recueillir de l'argent et à accroître leur rayonnement. L'encadrement fourni par des organismes d'expérience a favorisé l'essor de quatre projets de stabilisation plus récents en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, ainsi que la création de nouveaux projets à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.

Vingt-trois accords ont été conclus en vertu du volet d'incitatifs aux fonds de dotation du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens.

Le gouvernement continue à soutenir l'industrie canadienne du long métrage. Adoptée en octobre 2000, la *Politique canadienne du long métrage* vise à accroître la qualité, la variété et l'accessibilité des films canadiens. L'objectif est de faire passer de deux à cinq p. cent, d'ici cinq ans, la part des recettes perçues au guichet. Au cœur de cette politique se situe le **Fonds du long métrage du Canada**, qui est administré par Téléfilm Canada et qui est destiné à soutenir l'écriture de scénarios, la production, la commercialisation et la promotion. La nouvelle approche de financement, selon laquelle on récompense les films qui font recette au guichet, incite les producteurs et les distributeurs à viser le public canadien. En 2001-2002, première année d'existence du Fonds, celui-ci a servi à soutenir l'écriture de 146 scénarios, 95 en anglais et 51 en français, de même que la production de 37 films, 23 en anglais et 14 en français.

Men With Brooms a généré près de 4 millions de dollars de recettes au guichet au Canada et *La Mystérieuse mademoiselle C*, plus de 1 million de dollars.

En outre, les festivals et les autres activités complémentaires ont été de puissants véhicules publicitaires pour les films canadiens. En 2001, Zacharias Kunuk a remporté la Caméra d'or du Festival du film de Cannes pour son œuvre *Atanarjuat - L'homme rapide*, le premier long métrage jamais tourné en inuktitut.

Le **Fonds canadien de télévision** (99,5 millions de dollars en 2001-2002) permet d'intensifier la présence d'émissions canadiennes de télévision de haute qualité aux heures de grande écoute et cela, dans toutes les régions. En outre, il favorise la production d'émissions proprement canadiennes dans les catégories où ces émissions sont sous-représentées, c'est-à-dire les dramatiques, les émissions de variété, les émissions pour enfants, les documentaires et les arts de la scène pour les marchés francophones, anglophones et autochtones. En 2001-2002, les contributions du Ministère conjuguées à celles de Téléfilm Canada et au financement issu du secteur privé ont favorisé la réalisation d'environ 580 projets constituant près de 2 800 heures d'émissions, soit une augmentation de 20 p. cent du nombre d'heures par rapport à l'année précédente. La production des émissions suivantes a notamment été subventionnée récemment grâce au Fonds : *DaVinci's Inquest*; *Degrassi: The Next Generation*; *Trudeau, Life and Times*; *The Red Green Show*; *Un gars, une fille*; *Le monde de Charlotte*; *Biographie*; *Km/h*. Au cours des cinq premières années d'existence du Fonds canadien de télévision, c'est-à-dire de 1996 à 2000, le nombre de chaînes de télévision offertes à la population canadienne a augmenté rapidement. Et en dépit de la fragmentation accrue, il y a aujourd'hui plus d'émissions canadiennes aux heures de grand écoute, et les Canadiens et les Canadiennes sont plus nombreux à les regarder. Selon les données BBM sur les cotes d'écoute à l'automne, la part du contenu canadien aux heures de grande écoute est passée de 34,7 p. cent en 1995 à 39,8 p. cent en 2000. Les Canadiens et les Canadiennes ont consacré 41,4 p. cent de leur temps d'écoute à regarder des émissions canadiennes en 2000, soit une hausse par rapport à la proportion de 34,9 p. cent en 1995.

Les artistes canadiens, d'Alanis Morissette à La Bottine souriante, en passant par Isabelle Boulay et Nickelback, continuent à avoir une influence déterminante sur les goûts musicaux d'un bout à l'autre de la planète. Le **Fonds de la musique du Canada** (15,6 millions de dollars en 2001-2002), nouvellement créé, absorbe le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore et introduit une gamme intégrée de programmes conçus pour appuyer la diversité, l'édification des capacités, l'accès et l'excellence dans l'industrie de l'enregistrement sonore. Grâce au Fonds de la musique du Canada, les artistes et les entrepreneurs auront les occasions, les habiletés et les moyens nécessaires pour réussir à l'ère de la mondialisation et du numérique. De plus, les Canadiens et les Canadiennes auront accès à une plus grande variété d'oeuvres musicales canadiennes. Un nouvel organisme, le Conseil de la musique du Canada, a été créé pour conseiller la ministre sur l'évolution du Fonds de la musique du Canada.

Les Canadiens et les Canadiennes tiennent aux magazines canadiens. Statistique Canada signale que 57 p. cent de la population lit au moins un magazine par semaine (Enquête sociale générale, 1998). Les perspectives de l'industrie canadienne des magazines sont bonnes. Une approche équilibrée faisant appel à la protection réglementaire et à une aide

ciblée permet aux magazines canadiens d'atteindre leur plein potentiel et de surmonter les difficultés que posent l'immensité du territoire canadien, la faible densité de sa population et la forte concurrence des publications étrangères. On trouve présentement plus de 1 500 magazines canadiens dont plus de 90 p. cent du contenu, en moyenne, provient d'auteurs canadiens.

Depuis sa création en 2000, le **Fonds du Canada pour les magazines** (31,9 millions de dollars en 2001-2002) a accordé une aide essentielle à la production de contenu et au développement des périodiques canadiens. Un autre programme tout aussi essentiel, le **Programme d'aide aux publications** (44,1 millions de dollars en 2001-2002) permet d'accorder des tarifs préférentiels afin que les magazines au contenu canadien unique puissent être distribués dans toutes les régions du pays. En 2001-2002, ces programmes ont permis la production de contenu rédactionnel canadien totalisant plus de 130 000 pages ainsi que la distribution de plus de 215 millions d'exemplaires de périodiques canadiens.

« Le Fonds du Canada pour les magazines s'est révélé un investissement efficace pour accroître la visibilité et la viabilité des magazines de la Colombie-Britannique. On reconnaît enfin aux magazines canadiens le rôle important de lier les collectivités du Canada entre elles. »

Johanne Provençal
Directrice générale de l'Association
des éditeurs de magazines de la
Colombie-Britannique

La **législation** et la **politique canadiennes sur le droit d'auteur** sont conçues pour reconnaître et protéger les intérêts économiques et moraux des créateurs et des autres détenteurs de droits, sans négliger les besoins du public. En juin 2001, le *Cadre de révision du droit d'auteur* décrivait la démarche que comptait suivre le ministère du Patrimoine canadien en collaboration avec Industrie Canada pour résoudre divers problèmes importants en ce qui a trait aux droits d'auteur, au cours des prochaines années. À la suite d'un dialogue d'un an avec les principaux intéressés, deux documents de consultation ont été publiés en vue de recueillir les réactions des gens. Plus de 700 mémoires ont été reçus par la suite, et une consultation a eu lieu à l'échelle du pays. Le 12 décembre 2001, on déposait à la Chambre des communes le projet de loi C-48, qui proposait des modifications à l'article 31 de la *Loi sur le droit d'auteur*, article qui concerne la retransmission. Ce projet de loi a depuis été adopté par la Chambre des communes et est présentement à l'étude par le Sénat.

Participation et engagement dans le domaine culturel

Le territoire du Canada est immense, son histoire est récente et sa population relativement peu nombreuse se concentre le long de la frontière que le pays partage avec un géant économique et culturel. Notre culture fait face à de nombreux défis. Qu'il s'agisse de la visite d'un musée ou d'une présence à une compétition sportive internationale pour encourager les athlètes qui représentent le Canada, la participation à la vie culturelle du pays suscite la fierté d'être citoyen et nourrit la perception que nous avons de nous-mêmes. Elle aiguise notre sens de la collectivité et améliore notre qualité de vie. Souvent, ces activités cimentent l'identité canadienne en enrichissant notre mémoire collective. Le ministère du Patrimoine canadien encourage la tenue de telles activités en favorisant l'accès et la participation à la vie culturelle canadienne, quelque soit sa forme.

En 2001-2002, le Ministère s'est engagé dans une stratégie visant à donner aux Canadiens et aux Canadiennes des choix culturels qui reflètent la diversité de l'expérience canadienne et a mis au rang de ses priorités la promotion d'une société inclusive et d'un sentiment partagé de citoyenneté. Par conséquent, en mai 2001, le Premier ministre a annoncé l'initiative **Un avenir en art**, le plus important engagement du gouvernement pour le développement des arts et de la culture au Canada depuis 50 ans. Cette initiative favorisera l'excellence, la diversité, l'accessibilité et la viabilité notamment dans les domaines des arts de la scène, de la littérature, des nouveaux médias, du cinéma et du patrimoine. En appuyant la culture, on consolide les assises du Canada. C'est un effort essentiel pour l'édification d'un pays aux traits distinctifs où règne la cohésion.

Deux nouveaux projets, **Présentation des arts Canada** et **Espaces culturels Canada**, ont été lancés en 2001-2002 pour faciliter l'accès aux arts. Grâce à Présentation des arts Canada, les Canadiens et les Canadiennes pourront plus facilement avoir accès à des spectacles mettant en vedette des artistes professionnels, à des activités de sensibilisation et à d'autres expériences artistiques. Au cours de sa première année d'existence, Présentation des arts Canada (2,0 millions de dollars) a appuyé financièrement plus de 100 projets. Par exemple, une contribution de 75 000 dollars a été versée à La maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin d'aider cet organisme de réputation internationale à faire découvrir le théâtre à plus de 6 000 jeunes du Canada, contribuant ainsi au développement de l'auditoire de demain.

Au Manitoba, une contribution de 10 500 dollars a été versée au St. Norbert Arts Centre pour le projet *DepARTures — Patterns From Snow*, une activité de sensibilisation qui visait à faire découvrir les arts à des jeunes défavorisés au moyen de représentations et d'ateliers d'interprétation. Au total, six écoles ont participé à ce projet, soit quatre écoles situées au centre-ville de Winnipeg et deux écoles de localités des Premières nations situées dans le Nord de la province (Tadoulie Lake et Garden Hill). Soixante élèves ont

pris part au volet de sensibilisation, tandis que plus de 200 personnes, enfants et adultes, ont assisté aux représentations qui ont eu lieu dans la salle Eckhardt Gramatte de l'Université de Winnipeg.

En Ontario, le ministère du Patrimoine canadien a étendu ses services afin de mieux aider la population rurale, les francophones, les Autochtones et les collectivités multiculturelles. Parmi les projets ayant reçu de l'aide financière figurent le Niagara Folk Arts Festival de St. Catharines, le ImagineNative Media Arts Festival de Toronto ainsi que le Festival national de l'humour de Hearst.

Espaces culturels Canada a été créé pour faciliter l'accès aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques et aux collections muséales ainsi que pour améliorer les conditions qui favorisent la création artistique grâce à l'établissement, l'amélioration et la transformation d'installations culturelles. En outre, ce programme devrait permettre d'accroître les recettes générées par les manifestations artistiques en attirant un plus grand nombre de personnes aux guichets et en augmentant le taux d'utilisation des installations. En 2001-2002, Espaces culturels Canada (14,5 millions de dollars) a accordé une aide financière à plus de 60 projets dans plus de 40 communautés. Une somme de 1,5 million de dollars a été affectée à la transformation d'un bâtiment en centre culturel à Caraquet, au Nouveau-Brunswick. L'annonce de cette contribution confirme le rôle de la communauté artistique locale comme moteur de développement social et économique ainsi que la place de Caraquet à titre de pôle culturel d'importance pour les francophones canadiens de l'extérieur du Québec.

Le ministère du Patrimoine canadien a procédé en mars 2002 au lancement du site **www.CultureCanada.gc.ca**, mis sur pied en collaboration avec les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien et d'autres ministères fédéraux. Ce site permet d'avoir accès, par le biais d'un guichet unique Internet, aux ressources gouvernementales dans les domaines de la culture, du patrimoine et des loisirs. Le site a pour but de fournir des liens vers une vaste gamme de ressources offertes par les différents ordres de gouvernement au Canada, ainsi que vers des organisations non gouvernementales, des associations culturelles d'importance et d'autres acteurs du milieu, en procurant un accès en ligne à la vie culturelle et au contenu canadiens.

À partir de décembre 2001, on a mis à l'essai un prototype totalement opérationnel du **portail culturel** du Ministère, vitrine de la production numérique canadienne et des ressources culturelles détenues par les musées des beaux-arts et les autres musées, les archives, les cinémathèques et les organismes culturels. Ce portail propose aux visiteurs internautes des personnages canadiens de notre époque, des lieux et des événements qui témoignent de notre culture dans les sports, les arts et d'autres manifestations de créativité.

En outre, le portail offre des moyens technologiques permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de discuter en ligne des développements dans le domaine culturel et d'y collaborer. Les réactions des personnes qui ont mis le portail à l'essai ont été très positives, puisque 70 p. cent des anglophones et 80 p. cent des francophones sondés ont déclaré qu'ils reviendraient visiter le site.

Les forums de discussion en ligne offerts par le portail ont attiré des artistes, des généalogistes, des personnes handicapées, des enseignants qui préparaient des plans de leçon ainsi que des élèves du secondaire faisant des travaux en équipe. De plus, le portail a servi de plate-forme attrayante pour un projet pilote qui a permis à des étudiants de quatre universités de dialoguer d'égal à égal avec des représentants du gouvernement. L'un des participants n'a pas hésité à dire qu'il aimait « l'idée d'interagir avec les gens sans s'embarrasser des titres de poste et des différences de statut social ». Toutes les personnes ayant pris part à ce dialogue en ligne sont d'avis qu'on devrait poursuivre dans la même veine.

L'**Observatoire culturel canadien**, que le ministère du Patrimoine canadien s'affaire actuellement à mettre sur pied, est un service d'information spécialisé dont le rôle est de suivre l'actualité culturelle, de diffuser de l'information et de faciliter le maillage pour les professionnels œuvrant dans le domaine de la culture canadienne à l'échelle du pays, des provinces et des municipalités. L'Observatoire créera et maintiendra un service complet d'information en ligne, qui devrait être lancé en 2003, à l'intention des professionnels de la culture qui ont besoin d'information pour pouvoir prendre des décisions éclairées. Il collectera, organisera et diffusera de l'information sur les divers secteurs des arts et de la culture au Canada, information qui comprendra des descriptions, des statistiques, des rapports de recherche et des analyses susceptibles d'intéresser les acteurs canadiens et internationaux du développement culturel.

Le sport est une activité culturelle importante. Plus de huit millions de Canadiens et de Canadiennes font du sport, tandis que beaucoup d'autres sont spectateurs ou bénévoles (Sport Canada, *La pratique des sports au Canada*, rapport de 1998). En fait, le sport mobilise plus de bénévoles que toute autre activité hors du contexte religieux. **Sport Canada** (102,9 millions de dollars en 2001-2002) a accordé son appui financier aux athlètes canadiens de haut niveau, aux associations sportives nationales et aux activités d'envergure mentionnées ci-dessous.

Le Canada a récolté plus de médailles que jamais auparavant lors des **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2002**, à Salt Lake City. Les performances d'Équipe Canada ont fait vibrer le pays entier et ont stimulé la pratique sportive. Les athlètes olympiques canadiens ont remporté 17 médailles, y compris des médailles d'or au hockey féminin et masculin, tandis que les paralympiens en remportaient 15 autres. Clara Hughes est devenue la première personne au Canada, et la quatrième seulement au monde, à remporter des

médailles aux Olympiques d’hiver et d’été. Marc Gagnon est devenu le premier Canadien à remporter cinq médailles aux Olympiques d’hiver. Quant à Lauren Woolstencroft, en plus de gagner deux médailles d’or et une médaille de bronze aux Jeux paralympiques, elle s’est vue décerner le prix Whang Youn Dai en tant qu’athlète féminine ayant le mieux personnifié le courage dans l’adversité lors des Jeux.



Catriona Le May Doan



Hockey sur traîneau



Clara Hughes



Marc Gagnon

L’accueil d’un événement sportif international peut renforcer les liens entre les citoyens, accroître leur participation à la vie sociale et diffuser les valeurs et les aspirations d’un pays chez lui et à l’étranger. Après le choix de Beijing pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de 2008, le gouvernement canadien, qui s’était concentré jusque-là sur la candidature de Toronto pour les Jeux de 2008 et qui en a tiré des leçons utiles, a tourné ses efforts vers la **candidature de Vancouver en vue des Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de 2010**.

En 2001-2002, le ministère du Patrimoine canadien a fourni 6,6 millions de dollars à la Société de la candidature Vancouver 2010 pour l’aider à planifier et à promouvoir la candidature du Canada en vue des Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de 2010.

En 2001, le Canada a accueilli en juillet, à Edmonton, le troisième événement sportif le plus important de la planète, les **Championnats mondiaux d’athlétisme de 2001**, et c’est le ministère du Patrimoine canadien qui a établi le bureau de coordination fédérale. Le Canada a aussi été l’hôte des **IV^{es} Jeux de la francophonie** qui se sont déroulés dans la région d’Ottawa-Hull. Ces jeux ont vu la participation record de plus de 300 athlètes canadiens, dont la récolte de 46 médailles a été la plus importante jamais réalisée par le Canada. Le ministère du Patrimoine canadien a apporté un appui à ces deux événements, qui ont mis en évidence la contribution du sport comme pôle d’attraction culturelle.

Le gouvernement a cofinancé les **18^{es} Jeux du Canada**, qui ont eu lieu en août 2001 à London, en Ontario. À titre d’événement multisport le plus important au pays, les Jeux du Canada donnent aux meilleurs jeunes athlètes de partout au pays l’occasion de compétitionner entre eux et constituent pour nombre d’entre eux une étape vers le podium au niveau international.

Les **Jeux d'hiver de l'Arctique de 2002**, manifestation sportive et culturelle et lieu d'échanges sociaux, ont été accueillis conjointement en mars 2002 par Iqaluit, au Nunavut, et Nuuk, au Groenland. Le Ministère a contribué financièrement à la tenue des compétitions sportives et des manifestations culturelles ainsi qu'à la construction d'un stade à Iqaluit. L'économie locale a profité de cet apport financier, dont l'effet positif s'est fait aussi sentir sur le plan social, notamment parmi les jeunes, ainsi que sur le développement régional dans son ensemble. Les Jeux de l'Arctique ont aussi contribué à la préservation et à la mise en valeur des jeux traditionnels ainsi que des valeurs culturelles des régions nordiques.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique ont rassemblé à Iqaluit plus de 6 000 athlètes, artistes, entraîneurs, officiels et invités spéciaux de la région circumpolaire.

En raison du rôle de chef de file joué par le Canada dans la campagne internationale contre le dopage dans le sport, Montréal a été choisie à l'été 2001 pour accueillir le siège social de l'**Agence mondiale antidopage**.

Le document fédéral *Vers une politique canadienne du sport* publié en avril 2001 a servi de point de départ pour les discussions tenues le même mois dans le cadre du Sommet national sur le sport, qui a été une très belle réussite. Lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du Sport qui a eu lieu en même temps que le sommet, ceux-ci se sont entendus pour préparer une nouvelle **Politique canadienne du sport** et un plan d'action fédéral, provincial et territorial, qui ont été terminés en avril 2002.

En relation les uns avec les autres

Depuis les débuts du Canada, on s'efforce d'y favoriser la cohésion et d'en consolider les assises tout en tenant compte de la diversité qui caractérise le pays. En tant que nation tissée au fil du temps par des gens d'origines géographiques et ethniques diverses, le Canada a acquis une identité aux multiples visages qui a été façonnée par la diversité. Contrairement aux pays plutôt homogènes sur le plan de l'identité culturelle, le Canada doit s'activer pour créer des liens entre ses citoyens, transmettre nos récits et diffuser nos valeurs. Les programmes du Ministère dans les domaines de la citoyenneté et du patrimoine sont conçus pour nous aider à mieux comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens et Canadiennes.

La cohésion sociale, que l'on définit comme la volonté des gens de coopérer pour survivre et prospérer, est au centre des recherches entreprises par le gouvernement depuis 1996 pour orienter ses politiques. Depuis 1999, le ministère du Patrimoine canadien élabore des indices pour mesurer la cohésion sociale et la solidité des liens qui unissent les citoyens. Ces indices permettent de cerner les fractures économiques et sociales principales et aident les décideurs à comprendre comment renforcer le tissu social de nos collectivités. Le **Projet d'étude des indices de cohésion sociale**, réalisé conjointement par le ministère du Patrimoine canadien, le ministère de la Justice ainsi que le Conseil canadien de développement social, a permis de cerner deux catégories d'indices : les conditions favorables à la cohésion sociale et les éléments d'activité qui favorise la cohésion. En 2001-2002, deux indices composés ont été établis à titre préliminaire pour mesurer la cohésion sociale au Canada. Le calcul de ces indices montre que, depuis 1997, la confiance de la population canadienne dans ses institutions et son respect de la diversité ont augmenté légèrement. De plus, le sentiment d'appartenance des gens à leur famille, à leur collectivité locale, à leur province et à leur pays demeure élevé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les indices pour mesurer la cohésion sociale, visitez le site du Conseil canadien de développement social à l'adresse suivante : www.ccsd.ca

Le Ministère favorise la visibilité des deux **langues officielles** du pays avec deux objectifs en tête : mettre en valeur la dualité linguistique et favoriser l'épanouissement de communautés minoritaires fortes et solidement appuyées par de nombreux partenaires.

En 2001-2002, dans le domaine de la dualité linguistique, le Ministère a appuyé l'enseignement de la langue seconde, ce qui a permis à environ 2,6 millions d'élèves d'apprendre l'anglais ou le français en tant que langue seconde. Le Ministère a par ailleurs offert à 10 000 jeunes l'occasion de vivre pleinement la dualité linguistique grâce à des programmes d'échange, et il a accordé son soutien à une centaine d'organismes du secteur bénévole souhaitant offrir leurs services dans les deux langues officielles.

Pour promouvoir l'épanouissement de communautés minoritaires fortes, le Ministère, en collaboration avec les provinces et les territoires, a permis à environ 250 000 élèves de langue officielle en situation minoritaire de poursuivre leurs études dans leur propre langue dans environ 1 000 écoles. Pour donner d'autres exemples de l'appui du Ministère au développement de communautés minoritaires, citons le **Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle**, grâce auquel les communautés ont bénéficié de 13,4 millions de dollars en investissements fédéraux. Par conséquent, de nombreux projets ont été réalisés dans divers secteurs, comme la création d'un village historique virtuel du patrimoine pour les enseignants et les élèves francophones de l'Ontario ainsi qu'un projet santé s'adressant aux mères francophones du Yukon.

En mars 2002, l'**Entente** entre le gouvernement du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française **pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne** a été renouvelée pour une période de cinq ans (de 2002-2003 à 2006-2007). L'évaluation de la première entente, l'Entente de collaboration multipartite sur la culture signée en 1998 et prolongée d'un an (2001-2002), a démontré que ce cadre de collaboration a engendré un véritable partenariat entre les organismes culturels fédéraux et les communautés francophones et acadiennes et a permis aux communautés de langue officielle d'en tirer des résultats concrets. Ainsi la première entente a conduit à l'établissement au Québec d'un bureau de promotion pour y accroître la visibilité des artistes, des producteurs et des distributeurs canadiens-français provenant des communautés minoritaires de l'extérieur du Québec. En outre, environ une douzaine de compagnies théâtrales du Canada français ont pris part aux deux éditions du Festival du théâtre des régions à Ottawa, en 1999 et en 2001, et 272 artistes francophones de l'extérieur du Québec ont pu se produire dans des communautés francophones minoritaires de dix villes canadiennes.

En 2001-2002, le ministère du Patrimoine canadien a signé un protocole d'entente de quatre ans avec le Conseil des Arts du Canada. Le protocole prévoyait que le Ministère verserait au Conseil une somme supplémentaire de 300 000 dollars en 2001-2002 et de 500 000 dollars au cours de chacune des trois années subséquentes pour des activités visant la communauté minoritaire anglophone du Québec. Ces activités englobent notamment la diffusion d'information, le perfectionnement professionnel d'artistes et le soutien d'organismes artistiques.

Le gouvernement a établi un fonds de dotation de 10 millions de dollars en mars 2002 pour soutenir la création de l'**Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques**, dont les principaux objectifs seront de faire des travaux de recherche multidisciplinaire, de stimuler la réalisation de tels travaux et d'en diffuser les résultats. L'Institut améliorera ainsi notre compréhension des facteurs clés ayant une incidence sur le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Le gouvernement fédéral et les chefs de file des communautés seront ainsi mieux outillés pour cerner les répercussions des politiques linguistiques et mesurer leur efficacité.

Dans le cadre de l'initiative Service Canada, qui s'étend à l'ensemble de l'administration fédérale, le ministère du Patrimoine canadien a agi comme principal maître d'œuvre d'un partenariat novateur avec le Conseil fédéral du Manitoba, la Province du Manitoba, la Société franco-manitobaine et l'Association des municipalités bilingues du Manitoba. Ce partenariat vise l'établissement de **centres de services bilingues** pour améliorer la prestation de services en français dans les communautés francophones. Le premier de ces centres a déjà ouvert ses portes à St-Boniface et sert de guichet unique pour la communauté locale. Un autre centre, situé à Notre-Dame-de-Lourdes, offre de l'information bilingue sur les programmes et les services fédéraux, et on s'efforce actuellement d'y intégrer les services provinciaux et municipaux.

La première édition du **Symposium de l'Atlantique sur les langues officielles**, qui avait pour thème « Bâtir un avenir fondé sur la diversité linguistique, culturelle et régionale », a eu lieu en octobre 2001 à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Étaient présents quelque 150 fonctionnaires fédéraux responsables des programmes des langues officielles dans les quatre provinces de l'Atlantique. Ce symposium a permis de renouveler l'engagement visant à obtenir des résultats concrets et durables dans la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles* dans les institutions fédérales. Le plan établi pour donner suite à cet engagement servira de canevas pour préparer les plans de travail annuels des sous-comités sur les langues officielles relevant des conseils fédéraux de chacune des provinces.

Les programmes rassemblant des jeunes de diverses régions du pays, tels que les échanges réciproques de groupes en milieu familial, les forums jeunesse, Katimavik et d'autres initiatives constituent un moyen efficace de mettre les gens en relation les uns avec les autres. En 2001-2002, **Échanges Canada** a permis à plus de 15 000 jeunes Canadiens et Canadiennes de se rencontrer, de tisser des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la réalité canadienne. Échanges Canada s'inscrit dans l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de 2001 de fournir son appui à 100 000 échanges par année pour les jeunes. Le gouvernement est nettement en voie d'atteindre cet objectif puisqu'il a créé un total de 50 000 échanges en 2001-2002. Un effort particulier est fait pour atteindre les groupes traditionnellement sous-représentés, notamment les jeunes provenant de foyers à faible revenu, les jeunes Autochtones, les jeunes ayant un handicap ainsi que les jeunes provenant de régions rurales ou éloignées. En 2001-2002, Échanges Canada a surpassé ses objectifs pour chacun de ces groupes.

« Je n'oublierai jamais l'expérience que j'ai vécue. Vous m'avez fait comprendre l'importance d'être soi-même et de chérir la diversité, qui est une richesse incroyable. Ce que j'ai appris est important et me sera utile pour le reste de ma vie. »

Un participant du programme Échanges Canada provenant du Nouveau-Brunswick

Afin de favoriser la conquête de marchés étrangers, le gouvernement a lancé le programme **Routes commerciales** (0,1 million de dollars en 2001-2002) qui répond de manière novatrice aux besoins multisectoriels des exportateurs de produits artistiques et culturels du Canada. Le programme soutient des projets qui contribuent à mieux outiller le secteur dans le domaine des exportations et qui aident à augmenter le potentiel commercial des produits et des services culturels. Il met l'accent sur les PME, y compris les entreprises dirigées par les Autochtones, les femmes et les jeunes.

En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Citoyenneté et Immigration Canada, le ministère de la Défense nationale et le Bureau du Canada pour le millénaire, le ministère du Patrimoine canadien a produit ***Journal d'une amitié***, un livre qui rend hommage à la générosité des Canadiens et des Canadiennes envers les personnes touchées par les attentats terroristes du 11 septembre 2001. En même temps que le livre était créé, un documentaire télévisuel portant le même titre était réalisé par Alliance Atlantis Communications à l'intention des publics canadiens et américains. Les profits issus de la vente du livre, publié par l'éditeur McLellan and Stewart, et du documentaire vont à CARE Canada/CARE Afghanistan et soutiendront l'éducation primaire dans des écoles gérées par la population locale. Le livre s'est vendu à plus de 10 000 exemplaires, tandis qu'environ 500 000 personnes ont vu le documentaire au Canada. La chaîne de télévision PBS a l'intention de le diffuser en septembre 2002.

Citoyenneté active et participation communautaire

Le Canada est bâti sur la dualité linguistique et la diversité culturelle, une réalité qui nous permet de nous distinguer, particulièrement dans le contexte nord-américain. Le maintien, le respect et la mise en valeur de nos racines multiples sont un gage de solidité et d'originalité pour le pays, et notre propension pour la diversité a attiré des millions d'immigrants, qui ont vu dans le Canada une terre d'accueil de choix. En ayant recours à une variété de moyens, notamment le soutien au bénévolat, aux projets de lutte contre le racisme, aux programmes pour les Autochtones et aux célébrations régionales de la Fête du Canada, le ministère du Patrimoine canadien s'efforce d'aider les Canadiens et les Canadiennes à mieux comprendre leurs différences et leurs traits communs et à en reconnaître la valeur en participant à la vie du pays.

En 2001, le **Programme des partenariats communautaires** a joué un rôle clé dans les activités au Canada à l'occasion de l'Année internationale des volontaires. Le Ministère a injecté plus de 5 millions de dollars dans ces activités, notamment dans le Sommet de la jeunesse de l'Année internationale des volontaires, dans une campagne de marketing social et dans une cérémonie tenue en présence du prince de Galles pour rendre hommage aux bénévoles fédéraux. Le 26 avril 2001, au cours de la Semaine nationale des bénévoles, le Premier ministre a annoncé la remise de la Bourse de l'action communautaire instaurée en l'honneur de la visite du prince de Galles. Décerné une fois seulement, ce prix remis à un jeune étudiant ou une jeune étudiante de chaque province et de chaque territoire souligne le sens des responsabilités des récipiendaires à l'égard de la société, leur volonté d'agir de manière positive pour répondre aux besoins de la collectivité et l'importance de leur contribution à leur collectivité. Le Canada est l'un des sept pays dont les activités au cours de l'Année internationale des volontaires seront soulignées dans le rapport final à ce sujet qui sera soumis à l'assemblée générale des Nations Unies en décembre 2002.

« Mon travail de bénévole m'a donné confiance en mes moyens. Si je m'y mets, je sais que je suis capable de réussir. »

Aaron Chan,
Richmond (C.-B.),
récipiendaire de la Bourse
Prince-de-Galles 2001 de
l'action communautaire

Le bénévolat est essentiel à la vitalité de nos collectivités. Pourtant, selon l'*Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, le nombre de bénévoles au Canada a diminué de 13 p. cent entre 1997 et 2000. Le 5 décembre 2001, le Premier ministre a annoncé l'attribution de 43 millions de dollars sur cinq ans à l'Initiative canadienne sur le bénévolat, héritage de l'Année internationale des volontaires et premier programme permanent issu de l'Initiative du secteur bénévole mise en oeuvre par le gouvernement. Grâce au programme dans son ensemble et à une gestion bien orientée des politiques associées au Programme des partenariats communautaires, on incitera les Canadiens et les Canadiennes à prêter leur concours aux organismes bénévoles; on accroîtra

la capacité des organismes de tirer profit du travail des bénévoles et on améliorera l'expérience que ces derniers pourront tirer de leur contribution. De plus, des sommes ont été prévues pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données qui nous permettront de mieux cerner le rôle du bénévolat dans le bien-être de la population et l'économie du pays.

Le **Programme des études canadiennes** contribue à faire du Canada un pays où règnent davantage la cohésion et la créativité en favorisant une meilleure compréhension de l'identité canadienne et l'attachement au pays. En octobre 2001, le programme a aidé à parrainer un congrès intitulé « Donner à l'avenir un passé : enseigner, apprendre et communiquer l'histoire du Canada », qui portait sur les moyens les plus efficaces pour enseigner l'histoire ainsi que sur la présence et la pertinence de l'histoire dans nos vies quotidiennes. Environ 800 universitaires et chercheurs ont pu discuter sur le thème du congrès avec des enseignants œuvrant en plein cœur du système d'éducation.

L'année 2002 a été marquée par le 20^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En avril 2002, des historiens, des spécialistes universitaires du domaine juridique, des juges, des spécialistes des politiques publiques et des défenseurs des droits de la personne se sont réunis en congrès à Ottawa pour discuter de la naissance de la Charte, de son effet sur la société canadienne ainsi que de son rôle de phénomène global et facteur de démocratisation au Canada. Le ministère du Patrimoine canadien a participé à la planification des célébrations entourant l'anniversaire de la Charte et a parrainé le congrès.

Le ministère du Patrimoine canadien soutient une gamme de **programmes destinés aux Autochtones** et à leurs associations, groupes de femmes, sociétés de communication et centres d'amitié. En 2001-2002, les subventions et les contributions accordées à ce chapitre se sont élevées à 63,8 millions de dollars.

Dans la foulée du rapport *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, le Ministère continue de soutenir l'établissement dans l'ensemble du pays de **Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones** qui répondent aux besoins des jeunes Autochtones en milieu urbain. Des comités consultatifs composés de jeunes Autochtones viennent d'être formés et permettent à ces jeunes de participer à l'analyse et à la sélection de projets. Grâce aux comités, les jeunes Autochtones ont l'occasion de prendre des décisions relatives aux projets de leur collectivité, de développer leurs qualités de chef et de veiller à ce que les projets choisis soient culturellement bien adaptés et puissent vraiment résoudre les problèmes.

En outre, le Ministère soutient l'Initiative des langues autochtones, qui a été mise sur pied pour revitaliser et protéger les langues autochtones au profit des générations futures d'Autochtones. Le ministère du Patrimoine canadien a renouvelé l'**entente de coopération Canada-Nunavut pour la valorisation de l'inuktitut**, qui soutient financièrement les efforts de préservation et de valorisation de l'inuktitut au Nunavut. L'argent fourni aux

autorités du Nunavut les a aidées à mettre en œuvre des programmes et des services favorisant le recours à l'inuktitut comme langue d'usage, au travail et dans les autres sphères sociales.

Le Ministère soutient également les activités d'organismes du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest visant à assurer la circulation des artistes et la diffusion des réalisations artistiques. Les œuvres artistiques venant du Nord sont ainsi davantage connues et appréciées, et la communauté artistique de cette région du pays dispose de moyens accrus. Par ailleurs, en mai 2001, le ministère du Patrimoine canadien a établi un bureau de district à Iqaluit pour mieux répondre aux besoins des habitants du Nunavut.

La politique canadienne du multiculturalisme a eu 30 ans en 2001. Depuis l'adoption de cette politique, le multiculturalisme est devenu une valeur fondamentale au Canada, un élément clé de notre citoyenneté partagée. Le **Programme du multiculturalisme** (7,5 millions de dollars en 2001-2002) a permis de tisser des liens entre diverses communautés et de combler le fossé des différences pour que celles-ci ne deviennent pas des fractures sociales. Les projets financés ont contribué à l'élaboration de stratégies en vue d'éliminer les obstacles à la pleine participation des minorités ethniques et visibles à la société canadienne et en vue de favoriser le changement institutionnel pour rendre les institutions publiques plus représentatives de ces minorités et plus accessibles à celles-ci. Par exemple, dans le cadre de ce programme, le Ministère a fourni 55 000 dollars au Hate Crime & Bias Activity Steering Committee de London, en Ontario, pour que ce comité détermine la nature, la fréquence, la gravité des crimes haineux ainsi que leurs répercussions. Des sondages effectués à la suite de ce projet ont révélé que les gens étaient davantage sensibilisés aux activités haineuses à London, et la municipalité a affecté les sommes nécessaires pour la constitution d'un bureau chargé de mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité.

Un autre projet soutenu par le ministère du Patrimoine canadien a été la Semaine d'actions contre le racisme, tenue à Montréal en mars 2002, dont le thème était « Le pouvoir de l'art ». Plus de 20 000 personnes ont participé aux diverses activités organisées à cette occasion et ont pu non seulement saisir les effets nocifs du racisme, mais aussi sentir la richesse culturelle et artistique qui se dégage d'une société où règne la diversité. Le ministère du Patrimoine canadien a fourni presque 100 000 dollars pour la réalisation de ce projet réussi, qui a été le fruit d'une collaboration entre quatre organismes.

En 2001, le ministère du Patrimoine canadien a dirigé les préparatifs au pays en vue de la **Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**, conférence qui a eu lieu à Durban, en Afrique du Sud. Grâce à l'appui fourni par le Programme du multiculturalisme, un certain nombre d'organismes communautaires de partout au pays ont élaboré des stratégies positives de lutte contre le racisme. Par exemple, en Saskatchewan, le Street Culture Kidz de Regina, le YWCA de Prince Albert et le Ukrainian-Canadian Congress de la

Saskatchewan ont uni leurs efforts pour établir le Saskatchewan Youth Network Against Racism. Ce réseau de la jeunesse de la Saskatchewan contre le racisme sert à enseigner à des chefs de file de la jeunesse les principes du développement communautaire de même qu'à constituer un fonds de développement économique local axé sur la jeunesse. Les membres du réseau ont entrepris d'établir des liens avec des jeunes de partout au Canada, à commencer par le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta.

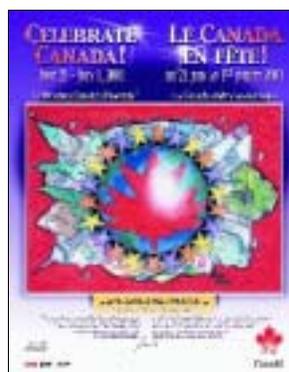
En collaboration avec le Conseil national de minorités visibles et la Commission de la fonction publique, le ministère du Patrimoine canadien a lancé l'initiative **Faire place au changement au Manitoba**, conçue pour favoriser l'embauche de membres des minorités visibles du Manitoba dans la fonction publique fédérale. Treize événements de sensibilisation ont été tenus et plus de 100 gestionnaires de la fonction publique en provenance de 12 ministères ont reçu de la formation sur la diversité et des cours de développement en leadership.

La Fête du Canada fait l'objet d'un nombre croissant d'activités, et sa célébration attire un nombre de plus en plus grand de participants. En 2001-2002, 1 755 collectivités ou organismes de partout au Canada ont reçu des subventions dans le cadre du programme **Le Canada en fête** pour organiser des célébrations au cours de la période de 11 jours qui s'étend de la Journée nationale des Autochtones à la Fête du Canada. En 2001, plus de 19 000 élèves à travers le pays ont participé au **Défi de l'affiche de la Fête du Canada**. La gagnante, Tiffany Fallwell, de Lethbridge, en Alberta, ainsi que les douze autres finalistes se sont mérité un voyage en avion à Ottawa pour une visite de trois jours de la capitale nationale.

Plus de cinq millions de personnes ont participé aux activités financées dans le cadre du programme Le Canada en fête en 2001.



Fête du Canada



Affiche gagnante 2001



Fête du Canada

Pour des générations de Canadiens et de Canadiennes, Maurice (le Rocket) Richard incarne l'excellence au hockey et les valeurs canadiennes que sont la compassion, la détermination et le respect. Le 27 juin 2001, une statue du Rocket dont la réalisation a été financée dans le cadre des programmes de l'Identité canadienne a été dévoilée dans le parc Jacques-Cartier de Gatineau.



Autres activités

L'efficacité dans la prestation des services et la responsabilisation des programmes sont des éléments essentiels des efforts du ministère du Patrimoine canadien en vue de contribuer à l'édification d'un pays où règnent la cohésion et la créativité. En 2001-2002, le Ministère s'est efforcé de raffiner ses méthodes de travail et son organisation afin de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. Pour se donner de meilleures chances d'atteindre ses quatre objectifs, le Ministère a réorienté ses ressources de manière à tirer profit de ses points forts et s'est restructuré en cinq secteurs : Affaires culturelles; Citoyenneté et Patrimoine; Affaires publiques et communications; Affaires internationales et intergouvernementales; Planification et Affaires ministérielles.

Le Ministère a fait des progrès importants dans son rapprochement avec les **organismes du portefeuille** du Patrimoine canadien. Il a entrepris de préparer des politiques en collaboration avec les organismes du portefeuille en vue d'élaborer une perspective intégrée dans les secteurs des arts, de l'audio-visuel, du patrimoine et de l'histoire ainsi que pour les activités de sensibilisation du public et les activités internationales. Il a préparé et distribué à toutes les personnes nommées par le gouverneur en conseil un guide pour les aider à comprendre leur rôle et leurs responsabilités ainsi que les relations complexes entre les institutions qu'elles représentent et l'ensemble de l'appareil étatique.

Pour faire suite aux engagements pris en matière d'excellence et de rendement, la Direction générale des ressources humaines et de la gestion du milieu du travail a conçu une **stratégie sur les ressources humaines** reposant sur trois piliers : bâtir, développer et soutenir la main-d'œuvre. Au rang des principales mesures découlant de cette nouvelle stratégie figure l'adoption d'un programme de gestion du rendement amélioré qui comprend l'utilisation d'une technologie interactive, et qui repose sur l'évaluation continue des employés ainsi que sur des plans d'apprentissage qui comprennent des activités sortant du cadre traditionnel de la formation.

En outre, en 2001-2002, la Commission canadienne des droits de la personne a constaté, au cours d'une évaluation, que le ministère du Patrimoine canadien se conformait entièrement à la **Loi sur l'équité en matière d'emploi**. On doit ce succès à un ensemble de mesures novatrices relatives à l'embauche et au maintien des effectifs ainsi qu'à la création du Comité consultatif supérieur sur l'équité en matière d'emploi et la diversité.

Le Ministère a commencé à mettre en œuvre le programme de **modernisation de la gestion et de la fonction de contrôleur** applicable à l'ensemble de l'administration fédérale en établissant le Bureau de la gestion moderne. Les travaux ont commencé sur les quatre priorités de gestion cernées lors d'une évaluation de la capacité entreprise l'année précédente : planification et établissement de rapports intégrés; gestion du risque intégrée;

valeurs et éthique; pratiques et compétences de la gestion moderne à l'intention des gestionnaires. Un plan d'action a été préparé pour donner suite à ces priorités de manière intégrée et pour atteindre l'excellence en matière de gestion des subventions et des contributions.

La transparence est primordiale. Le ministère du Patrimoine canadien veut être un chef de file dans ce domaine en diffusant à l'intention du public les **rapports de vérification et d'évaluation**, y compris les réponses de la gestion à ces rapports. Le Ministère fait traduire et diffuse dans son site Internet tous ses rapports de vérification et d'évaluation ainsi que ses plans annuels de vérification et d'évaluation. Ces plans annuels sont désormais préparés dans le cadre d'une planification pluriannuelle qui tient compte de l'environnement dans lequel baigne le Ministère et des risques qui en résultent.

Parmi les priorités du gouvernement fédéral se trouve l'accès par voie électronique à l'information, aux programmes et aux services. Les travaux se poursuivent donc dans l'ensemble de l'administration fédérale en vue d'universaliser l'accès électronique à tous les services dans les deux langues officielles d'ici 2005. L'équipe du ministère du Patrimoine canadien chargée du dossier **Gouvernement en direct** s'affaire à définir les besoins, les difficultés et les possibilités qui sont propres au Ministère.

En décembre 2001 est né le projet **Info-guide du Patrimoine canadien**, qui vise à permettre aux gens de faire des demandes de subvention et de contribution par l'intermédiaire de l'Internet. Ainsi, les clients de deux programmes, soit les Langues officielles et Culture canadienne en ligne, ont été choisis pour participer à un projet pilote à cet égard. Les clients provenaient de partout au pays et allaient des petits groupes de bénévoles disposant d'instruments informatiques rudimentaires aux grandes organisations ayant recours à d'importants moyens technologiques pour offrir leurs programmes. Les participants du projet pilote se sont montrés satisfaits de ce genre d'approche.



Section IV : Groupement des rapports

Développement durable

Conformément aux buts et aux objectifs de sa deuxième stratégie de développement durable, le ministère du Patrimoine canadien respecte son engagement primordial de réduire au minimum les effets biophysiques de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. En outre, les investissements faits pour mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du développement durable, à la suite de l'évolution récente de la structure et du cadre stratégique du Ministère, prendront un nouveau sens dans l'année à venir, particulièrement dans le contexte des travaux entourant la préparation de la troisième stratégie de développement durable du Ministère, qui devrait être prête en décembre 2003.

Le Ministère continue à employer des pratiques de nature à ménager l'environnement. Par exemple, chaque année, des centaines d'employés reçoivent de la formation sur les méthodes d'approvisionnement les plus économiques et les moins dangereuses pour l'environnement. Autant que possible, le Ministère achète des produits « verts », comme du papier recyclé, des imprimantes peu gourmandes en énergie et des photocopieuses qui impriment sur les deux côtés des feuilles.

Gestion du matériel

Une fois terminée la mise en œuvre du Système d'information financière en 2000-2001, le ministère du Patrimoine canadien s'est concentré sur la gestion du cycle de vie des biens meubles (d'une valeur estimée à 13,0 millions de dollars). Ainsi, le Ministère a développé son propre système de suivi des biens, puis il a adopté la technologie des codes à barre, qui facilite beaucoup les inventaires sur le terrain dans l'ensemble des services. Une fois le premier de ces inventaires terminé avec la nouvelle technologie, les données à jour recueillies ont été entrées dans le système de suivi. De plus, des méthodes de travail ont été définies, et des intervenants clés dans chaque centre de responsabilité et dans chaque région ont reçu la formation nécessaire. Dans la phase finale, le Ministère a mis en œuvre une version réseau du système de suivi au début de 2002.

Approvisionnement et marchés

Les achats et les marchés du ministère du Patrimoine canadien en 2001-2002 ont totalisé environ 110 millions de dollars. Le Ministère a continué à améliorer ses pratiques dans ce domaine en établissant un régime de diligence raisonnable, selon lequel les gestionnaires doivent faire appel à leur sens critique comme l'exige leur rôle. En outre, le régime prévoit une bonne tenue des dossiers relatifs à l'approvisionnement et aux marchés ainsi que l'obtention de résultats conformes aux principes de saine gestion des marchés et d'optimisation des ressources.

Par ailleurs, des travaux préliminaires ont été réalisés sur une stratégie complète de gestion des marchés visant à : sensibiliser les gestionnaires aux pratiques souhaitables dans le domaine; élaborer des outils d'évaluation des risques associés aux marchés; fournir de la formation aux gestionnaires de tous les échelons, dans l'ensemble du Ministère.



Section V : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

En 2001-2002, le montant des dépenses prévues du ministère du Patrimoine canadien s'élevait à 952 271 960 dollars. Les sommes supplémentaires reçues tout au long de l'année ont porté les autorisations totales de dépenser à 1 099 704 004 dollars. Ces ressources supplémentaires ont été affectées aux importantes initiatives suivantes :

(en millions de dollars)

Stratégie relative au contenu culturel canadien diffusé	
sur Internet	28,3
Infrastructure culturelle	25,8
Initiatives de sport amateur	14,6
Activités supplémentaires liées à l'identité et au multiculturalisme	13,4
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques	10,0
Débouchés commerciaux pour les produits culturels	6,8
Report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	6,1
Contributions pour le programme Katimavik	3,0
Initiatives du Gouvernement en direct	2,2

Les autorisations de dépenser non utilisées de 2001-2002 seront reportées sur les exercices subséquents :

Le budget de fonctionnement sera reporté conformément à la politique du Conseil du Trésor	5,7
---	-----

B. Tableaux financiers récapitulatifs

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Recettes
5. Paiements législatifs
6. Sommaire des paiements de transfert
7. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
- 8 Prêts, investissements et avances
9. Passif éventuel
10. Liste des subventions et contributions

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2001-2002		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 Dépenses de fonctionnement	147,2	227,4	220,8
5 Subventions et contributions	787,2	853,6	849,0
(L) Traitements des lieutenants-gouverneurs	0,9	1,0	1,0
(L) Paiement en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	0,5	0,6	0,6
(L) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	0,2	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16,2	16,9	16,9
(L) Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	0,05	0,05	0,05
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	--	0,01	0,01
(L) Redressement des comptes du Canada en vue de l'article 64(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	--	--	--
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	--	--	--
Total budgétaire	952,3	1 099,7	1 088,5
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	--
Total du Ministère	952,3	1 099,7	1 088,5

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes
Développement culturel et patrimoine	477	52,6	--	309,1	361,7	--	361,7	4,5	357,2
<i>(Autorisations totales)</i>	477	72,5	--	337,3	409,8	--	409,8	4,5	405,3
(Dépenses réelles)	527	70,7	--	333,0	403,7	--	403,7	4,0	399,7
Identité canadienne	432	57,0	--	478,8	535,8	0,9	536,7	--	536,7
<i>(Autorisations totales)</i>	432	73,2	--	517,0	590,2	1,0	591,2	--	591,2
(Dépenses réelles)	474	71,9	--	516,7	588,6	1,0	589,6	--	589,6
Gestion intégrée	662	58,4	--	--	58,4	--	58,4	--	58,4
<i>(Autorisations totales)</i>	662	103,2	--	--	103,2	--	103,2	--	103,2
(Dépenses réelles)	833	99,1	--	--	99,1	--	99,1	--	99,1
Total du Ministère - Budgétaire	1 571	168,0	--	787,9	955,9	0,9	956,8	4,5	952,3
<i>(Autorisations totales)</i>	1 571	248,9	--	854,3	1 103,2	1,0	1 104,2	4,5	1 099,7
(Dépenses réelles)	1 834	241,7	--	849,7	1 091,4	1,0	1 092,4	4,0	1 088,5
Non budgétaire									0,01
<i>(Autorisations totales)</i>									0,01
(Dépenses réelles)									--
Total du Ministère									952,3
<i>(Autorisations totales - Ministère)</i>									1 099,7
(Dépenses réelles)									1 088,5
AUTRES RECETTES ET DÉPENSES									
Recettes non disponibles									54,0
<i>(Autorisations totales)</i>									68,8
(Dépenses réelles)									68,8
Coût des services fournis par d'autres ministères									17,1
<i>(Autorisations totales)</i>									20,3
(Dépenses réelles)									20,2
Coût net du programme									915,4
<i>(Autorisations totales)</i>									1 051,2
(Dépenses réelles)									1 039,9

Note Les chiffres en caractères normaux indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 2001-2002). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 2001-2002 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras indiquent les dépenses/recettes réelles en 2001-2002 (tirés des Comptes publics). Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Développement culturel et patrimoine	299,9	339,2	361,6	409,8	403,7
Identité canadienne	493,9	535,4	536,8	591,2	589,6
Gestion intégrée	95,5	106,4	58,4	103,2	99,1
Total - Dépenses brutes	889,4	981,0	956,8	1 104,2	1 092,4
Moins : Recettes disponibles	3,4	3,2	4,5	4,5	4,0
Total - Dépenses nettes	886,0	977,9	952,3	1 099,7	1 088,5
Non budgétaire	--	--	0,01	0,01	--
Total du Ministère	886,0	977,9	952,3	1 099,7	1 088,5

Tableau 4. Recettes

Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Recettes disponibles

Secteur d'activité	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	2001-2002		
			Recettes prévues	<i>Autorisations totales</i>	Réel
Développement culturel et patrimoine					
Services des musées et du patrimoine	1,8	1,5	2,5	2,5	1,5
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	1,5	1,7	2,0	2,0	2,5
Total des recettes disponibles	3,4	3,2	4,5	4,5	4,0

Recettes non disponibles

Identité canadienne

Accords fédéraux-provinciaux
sur les loteries

53,7 55,2 54,0 56,8 **56,8**

Gestion intégrée

Autres recettes

5,9 1,5 -- 12,0 **12,0**

Total des recettes non- disponibles

59,6 56,7 54,0 68,8 **68,8**

Total des recettes

62,9 59,9 58,5 73,3 **72,8**

Tableau 5. Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Développement culturel et patrimoine	6,6	4,2	4,9	4,9	4,9
Identité canadienne	5,3	5,7	6,1	6,1	6,1
Gestion intégrée	6,9	7,2	6,9	7,7	7,7
Total du Ministère	18,8	17,1	17,9	18,7	18,7

Tableau 6. Sommaire des paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Développement culturel et patrimoine	50,5	56,2	56,0	54,6	54,6
Identité canadienne	65,3	47,5	91,0	48,3	48,2
Total des subventions	115,7	103,7	147,0	102,9	102,8
CONTRIBUTIONS					
Développement culturel et patrimoine	210,1	234,6	253,1	282,6	278,5
Identité canadienne	376,7	430,2	387,8	468,8	468,4
Total des contributions	586,8	664,8	640,9	751,4	746,9
Total des paiements de transfert - Ministère	702,5	768,5	787,9	854,3	849,7

Tableau 7. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues de 2001-2002 (RPP) et des autorisations totales par rapport aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Organisation	Développement culturel et patrimoine	Identité canadienne	Gestion intégrée	TOTAL
Développement culturel	301,6			301,6
<i>(autorisations totales)</i>	<i>312,3</i>			<i>312,3</i>
(Dépenses réelles)	306,6			306,6
Arts et patrimoine*	55,5			55,5
<i>(autorisations totales)</i>	<i>93,0</i>			<i>93,0</i>
(Dépenses réelles)	93,1			93,1
Identité canadienne		536,8		536,8
<i>(autorisations totales)</i>		<i>591,2</i>		<i>591,2</i>
(Dépenses réelles)		589,6		589,6
Gestion stratégique			22,8	22,8
<i>(autorisations totales)</i>			<i>32,2</i>	<i>32,2</i>
(Dépenses réelles)			31,2	31,2
Services ministériels			35,5	35,5
<i>(autorisations totales)</i>			<i>71,0</i>	<i>71,0</i>
(Dépenses réelles)			67,9	67,9
TOTAL	357,1	536,8	58,4	952,3
<i>(autorisations totales)</i>	<i>405,3</i>	<i>591,2</i>	<i>103,2</i>	<i>1 099,7</i>
(Dépenses réelles)	399,7	589,6	99,1	1 088,5
% du TOTAL	36,7%	54,2%	9,1%	100,0%

Note Les chiffres en caractères normaux indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 2001-2002). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 2001-2002 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras indiquent les dépenses/recettes réelles en 2001-2002 (tirés des Comptes publics). Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* Comprend les postes non budgétaires.

Tableau 8. Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Développement culturel et patrimoine	--	--	0,01	0,01	--
Identité canadienne	--	--	--	--	--
Gestion intégrée	--	--	--	--	--
Total du Ministère	--	--	0,01	0,01	--

Tableau 9. Passif éventuel

Tel qu'indiqué dans les Comptes publics 2001-2002, le passif éventuel du ministère du Patrimoine canadien s'élève à 1,6 million de dollars. Ce chiffre se rapporte à des poursuites intentées contre l'État mais qui ne constituent pas encore un passif réel.

Tableau 10. Liste des subventions et contributions

Développement culturel et patrimoine	Dépenses 2001-2002
Programme d'aide aux publications	44 097 000
Fonds de stabilisation	3 177 622
Organismes artistiques pour des fins de dotation	0
Importation et exportation de biens culturels	1 054 525
Programme d'aide aux musées	5 240 012
Fonds canadien de télévision	99 550 000
Distribution de la radiodiffusion	11 900 000
Radio Canada International	15 520 000
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	34 372 443
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore	9 226 018
Fonds de réserve pour pertes sur prêts	4 500 000
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo	2 800 000
Fonds du Canada pour les magazines	31 854 308
Programme d'aide aux créateurs	932 996
Programme d'initiatives collectives	1 374 741
Programme de nouvelles oeuvres musicales	4 073 640
Routes commerciales : Programme canadien des débouchés commerciaux	132 880
Politique canadienne du long métrage	1 950 000
Fonds des nouveaux médias d'apprentissage Canada-TELUS	1 000 000
Fonds des nouveaux médias du Canada (Fonds pour le multimédia)	6 058 223
Programme de culture canadienne en ligne	430 913
Fonds des partenariats	2 282 488
Fonds du droit d'auteur électronique	1 750 722
Fonds de conversion au commerce électronique	476 343
Programme de recherche appliquée en nouveaux médias	1 000 000
Programme d'initiatives culturelles	9 910 712
Fiducie des édifices des Pères de la Confédération	1 500 000
Conférence canadienne des arts	590 000
Programme national de formation dans le secteur des arts	11 499 875
Organismes des arts et du patrimoine pour des projets de mise en valeur du potentiel	0
Collectivités culturelles canadiennes	0
Espaces culturels Canada	14 458 865
Présentation des arts Canada	2 012 101
Ententes fédérale-provinciales	444 151
Accord Canada-France dans le domaine des musées	0
Accès public aux musées	6 291 504
Association des musées canadiens	314 250
Autorisations spéciales	1 257 753
Total - Développement culturel et patrimoine	333 034 085

Identité canadienne	Dépenses 2001-2002
Promotion des langues officielles	60 617 787
Langues officielles en éducation	222 993 548
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques	10 000 000
Fondations pour appuyer l'initiative Jeunesse francophone et l'avenir des communautés	3 500 000
Subventions/Contributions à des organismes à but non lucratif, à des institutions canadiennes, à des particuliers, aux secteurs privé et public et aux autres niveaux de gouvernement dans le but de favoriser la participation à la société canadienne et célébrer la Fête du Canada	22 688 290
Lieutenants-gouverneurs	
Terre-Neuve	28 800
Île-du-Prince-Édouard	19 680
Nouvelle-Écosse	21 200
Nouveau-Brunswick	21 200
Québec	28 800
Ontario	28 800
Manitoba	25 000
Saskatchewan	25 000
Alberta	25 000
Colombie-Britannique	28 800
(L) Paiements en vertu de la loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs	573 492
(L) Prestations de retraite supplémentaires (lieutenants-gouverneurs)	143 119
Subventions/Contributions à des associations autochtones, à des groupes de femmes autochtones, à des groupes autochtones oeuvrant à l'échelon local, à des sociétés de communication autochtones, à des centres d'amitié autochtones et à des associations représentant expressément des centres d'amitié autochtones	63 765 180
Multiculturalisme	7 451 281
Partenariats communautaires (Contributions)	5 361 929
Information et recherche sur le Canada	4 000 000
Programme Échanges Canada	11 770 700
Programme d'aide aux athlètes	15 117 854
Société de candidature de Vancouver 2010	6 600 000
Organismes nationaux de sport	43 864 090
Programme d'accueil des Jeux	37 296 460
Autorisations spéciales	694 100
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Total - Identité canadienne	516 690 110
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
<hr style="border-top: 3px double black;"/>	
GRAND TOTAL DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	849 724 195
<hr style="border-top: 3px double black;"/>	



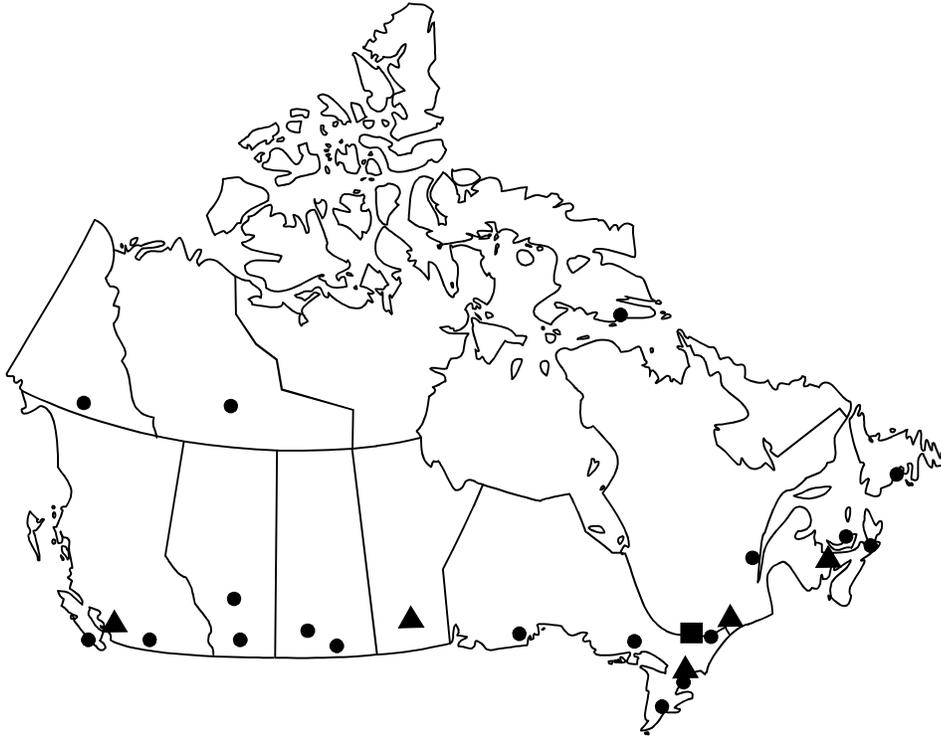
Section VI : Renseignements supplémentaires

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien

<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.), tel que modifié
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Bell Canada</i>	L.C. 1987, ch. 19
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C. 1998, ch. 31
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-12
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	L.R.C. 1985, ch. F-25
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	L.R.C. 1952, ch. 163
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8

<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R.C. 1985, ch. 52 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère des Transports (canaux historiques)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le parc international Waterton-Glacier de la paix</i>	L.C. 1932, ch. 55
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-St-Laurent</i>	L.C. 1997, ch. 37
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. 1 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada (canaux historiques et parcs à l'extérieur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest)</i>	L.R.C. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. N-9
<i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>	L.C. 2000, ch. 32
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. 1985, ch. S-3

Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale

- Hull (Québec)
- Ottawa (Ontario) [2]

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver (Colombie-Britannique)
- Kelowna (Colombie-Britannique)
- Victoria (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Whitehorse (Yukon)

Région des Prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg (Manitoba)
- Iqaluit (Nunavut)
- Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon (Saskatchewan)
- Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto (Ontario)
- Hamilton (Ontario)
- London (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Sudbury (Ontario)
- Thunder Bay (Ontario)

Région du Québec

- ▲ Montréal (Québec)
- Québec (Québec)

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)
- St. John's (Terre-Neuve)

Sources d'information supplémentaire

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, local 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T8
Tél. : (416) 973-5400

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue Portage, rez-de-chaussée
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour Ouest,
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue Georgia Ouest, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176

Pour trouver en un seul endroit de l'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, visitez :

<http://www.servicecanada.gc.ca>

ou appeler :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
TTY/TDD 1 800 465-7735



Index

Agence mondiale antidopage	16
Approvisionnement	30
Candidature de Vancouver en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	15
Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones	22
Championnats mondiaux d'athlétisme	15
Charte canadienne des droits et libertés	22
Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels	8
Développement durable	29
Droit d'auteur	11
Échanges Canada	19
Entente de coopération Canada-Nunavut pour la valorisation de l'inuktitut	22
Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne	18
Espaces culturels Canada	13
Fête du Canada	24
Fonds canadien de télévision	10
Fonds de la musique du Canada	10
Fonds du Canada pour les magazines	11
Fonds du long métrage du Canada	9
Gestion du matériel	29
Gouvernement en direct	27
Institut canadien de conservation	8
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques	18
Jeux d'hiver de l'Arctique	16
Jeux de la francophonie	15
Jeux du Canada	15
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	14
Journal d'une amitié	20
Langues officielles	17
Le Canada en fête	24
Loi sur l'équité en matière d'emploi	26
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	8
Marchés	30
Modernisation de la gestion et de la fonction de contrôleur	26
Musée virtuel du Canada	7

Observatoire culturel canadien	14
Organismes du portefeuille	26
Politique canadienne du sport	16
Portail culturel	13
Présentation des arts Canada	12
Programme d'aide aux musées	8
Programme d'aide aux publications	11
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	8
Programme de culture canadienne en ligne	6
Programme des études canadiennes	22
Programme des partenariats communautaires	21
Programmes destinés aux Autochtones	22
Programme du multiculturalisme	23
Projet d'étude des indices de cohésion sociale	17
Réseau canadien d'information sur le patrimoine	7
Routes commerciales	20
Sport Canada	14
Stratégie sur les ressources humaines	26
Symposium de l'Atlantique sur les langues officielles	19
Un avenir en art	12